

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES CONCERNANT LES DEMANDES D'AMENAGEMENT AUX EXAMENS

Des aménagements peuvent être accordés aux candidats en situation de handicap ou de troubles pénalisant des apprentissages en fonction des dispositions réglementaires propres à chaque examen.

Ces aménagements sont demandés par le candidat lui-même ou par son représentant légal s'il est mineur au moment de l'inscription.

Seuls les candidats qui présentent un handicap au moment des épreuves sont concernés.

S'agissant des candidats en situation de handicap, les aménagements peuvent être de deux ordres :

- des conditions particulières de déroulement des épreuves (temps de composition majoré, accès aux locaux, installation matérielle, utilisation de machine, secrétariat, adaptation de sujets, etc.)
- un déroulement particulier de l'examen selon les possibilités offertes par le règlement de celui-ci (étalement des épreuves sur une ou plusieurs sessions, conservation des notes pendant cinq ans, dispense d'une épreuve ou d'une partie de celle-ci).

PROCEDURE

- **Constitution du dossier**

Les documents de demande d'aménagement des conditions d'examens pour les candidats en situation de handicap sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid87861/candidats-situation-handicap.html>

Ces documents pourront aussi être téléchargés sur l'ENT du collège Vaugelas
Pour les candidats ne disposant pas de matériel informatique, un dossier papier leur sera remis à leur demande, au secrétariat de Direction.

Liste des documents composant le dossier de demande d'aménagement :

- **Fiche 1** : Demande d'aménagement des conditions d'examen pour les candidats en situation de handicap
 - ➔ **à remplir avec soin par le candidat et sa famille**
- **Fiche 2** : Fiche complémentaire de renseignements médicaux
 - ➔ **à remplir par le médecin (traitant, scolaire ou spécialiste) qui suit l'élève en indiquant le plus précisément possible les aménagements envisagés.**
Les documents médicaux éventuellement joints seront remis sous pli cacheté.
- **Fiche 3** : Renseignements pédagogiques sur le déroulement de la scolarité
 - ➔ **à remplir par le chef d'établissement en lien avec le professeur principal**

- **Transmission de la demande**

Le **dossier complet est transmis par la famille au secrétariat du collège** qui transmettra au médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du Département :

ATTENTION :

- **Les demandes** (fiches 1 et 2 ainsi que les pièces justificatives complémentaires éventuelles) devront être parvenues **au secrétariat du collège Vaugelas au plus tard le 10 décembre 2018, délai de rigueur.**
- Les inscriptions au Diplôme National du Brevet se feront entre le 21 novembre et le 18 décembre 2018 pour tous les élèves. Ils recevront une fiche de renseignements à vérifier, à signer et à nous retourner, confirmant l'inscription à l'examen. **Aucune demande d'aménagement à l'examen ne pourra être prise en compte après la fermeture du registre des inscriptions.**
- En l'absence de pièces médicales justificatives exhaustives et du PPRE, PAP, PAI ou PPS, le médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sera dans l'incapacité d'évaluer la situation et de rendre une proposition médicale liée au handicap, au risque pour le candidat de voir les aménagements requis refusés ou impossibles à mettre en œuvre pour des questions de délais.

- **Traitement du dossier**

Le médecin désigné par la CDAPH formule une **proposition** contenant les conditions particulières de déroulement des épreuves et/ou de déroulement particulier de l'examen.

Cette proposition est adressée au Rectorat - Direction des Examens et Concours et pour information au candidat ou à sa famille.

Pour Mme la Rectrice, la Direction des examens et Concours décide des aménagements accordés et **notifie la décision** au candidat sous couvert du chef d'établissement et chef de centre de l'examen.

La proposition du médecin désigné par la CDAPH n'est qu'un avis consultatif qui ne lie pas l'autorité académique

L'équipe de Direction du Collège reste à votre disposition pour vous apporter de plus amples informations si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Shams ABBAS



Principal Adjoint